



## **PROCES DE JOSEPH KABILA : UNE NOUVELLE OCCASION HISTORIQUE MANQUEE DE CONSOLIDER NOTRE PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN RDC**

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) déplore la conduite du procès de l'ancien **Président Joseph KABILA**. Sans se prononcer sur sa culpabilité ou son innocence, ce procès aurait pu constituer une occasion historique de rompre avec la culture d'impunité qui mine la République Démocratique du Congo depuis l'indépendance.

Au lieu de bâtir une jurisprudence exemplaire fondée sur des faits graves et avérés, la justice congolaise a réduit ce procès à un simple débat sur la nationalité de l'ancien Chef de l'État, écartant les crimes pourtant documentés qui devaient servir de base à un dossier solide et conforme à l'État de droit. Plus grave encore, ces poursuites ont été entourées d'irrégularités manifestes : alors que la **loi portant statut et protection des anciens Chefs d'État** prévoit que seul le **Congrès** est compétent pour autoriser des poursuites contre un ancien Président, c'est le **Sénat** qui s'en est arrogé seul le pouvoir, en violation de ce texte. De surcroît, voir la justice consacrer l'essentiel des débats à la question de la nationalité d'un ancien Chef de l'État apparaît non seulement futile, mais totalement indigne de l'importance d'un tel procès, qui aurait dû, au contraire, s'appuyer sur des faits graves, bien instruits, afin de marquer l'histoire par une décision exemplaire.

### Une continuité de l'impunité depuis l'indépendance

Depuis l'ère du Président **Joseph KASA-VUBU**, en passant par **MOBUTU**, **Laurent-Désiré KABILA** et **Joseph KABILA**, le pays a connu une succession de crimes **humains, politiques et économiques** restés sans véritable sanction.

- ✓ Sous le Président **KASA-VUBU**, l'assassinat de **Patrice LUMUMBA et ses compagnons** marqua une tragédie fondatrice de notre histoire politique.
- ✓ Sous le Président **MOBUTU**, les crimes furent massifs : l'assassinat de **Pierre MULELE**, le massacre des étudiants de **LOVANIUM le 4 juin 1969**, les massacres des populations Luba au Katanga dont **Gabriel KYUNGU WA KUMWANZA** fut l'un des principaux instigateurs, ainsi que des pillages économiques à grande échelle.
- ✓ En 1997, l'arrivée de **Laurent-Désiré KABILA** à Lubumbashi s'accompagna de la proclamation de la « **Révolution-Pardon** », que l'ODEP qualifie à juste titre « **d'impunité institutionnalisée** » à l'arrivée de l'AFDL. Ce choix politique effaça d'un trait les crimes du **mobutisme** et permit le recyclage des caciques du régime précédent. À titre d'exemple, **SAKOMBI INONGO**, ancien porte-parole du Président Mobutu, devint celui de **Mzee KABILA**, alors même qu'il avait été témoin et acteur des dérives de la dictature.

Le principal bénéficiaire de cette « **Révolution-Pardon** » fut **Gabriel KYUNGU WA KUMWANZA**, cousin de **Mzee Laurent-Désiré KABILA**. En échange de son ralliement, il mit à la disposition du nouveau régime ses milices, tristement célèbres pour leur **caractère raciste et les massacres des Kasaiens dans le Katanga**. Ces milices, dirigées notamment par **John NUMBI**, furent intégrées et transformées en une partie des premiers éléments de la **nouvelle Garde présidentielle** sous le régime de **Mzee Laurent-Désiré KABILA**.

Cette continuité historique démontre que l'absence de justice après chaque régime alimente un cercle vicieux d'impunité.

## Congo Hold-Up : un scandale écarté du procès

Le procès Joseph Kabila aurait dû examiner en profondeur les révélations de l'enquête internationale **Congo Hold-Up**, la plus grande fuite de données bancaires d'Afrique, ayant mis à nu un système de prédation organisé autour de la BGFI Bank RDC. Entre 2013 et 2018, pas moins de **138 millions USD** ont été siphonnés via la société **Sud Oil**, une coquille vide enregistrée comme entreprise pétrolière mais qui n'a jamais importé ni vendu un seul litre de carburant.

Sud Oil, domiciliée à l'adresse personnelle de **Francis SELEMANI** (frère adoptif de **Joseph KABILA** et alors DG de la BGFI Bank), a servi exclusivement de **caisse noire du clan présidentiel**, recevant des **fonds publics de la Banque centrale, de la DGDA, de la DGI, de la Présidence et d'entreprises publiques**. Ces fonds ont ensuite transité par des sociétés-écrans et des circuits offshore vers les Émirats arabes unis, la Belgique, la Tanzanie et des comptes personnels à l'étranger.

**L'exclusion de ces faits du procès constitue un manquement grave : comment juger un ancien président sans examiner les crimes financiers les plus documentés et emblématiques de son régime ?**

## Des crimes humains et politiques passés sous silence

Au-delà de l'affaire **Sud Oil**, le procès n'a pas abordé des crimes humains et politiques majeurs, dont :

- ✓ **L'assassinat de Floribert CHEBEYA**, Secrétaire exécutif de **La Voix des Sans Voix**, grand activiste des droits humains et figure emblématique de la société civile congolaise ;
- ✓ Les répressions sanglantes des mouvements citoyens et manifestations pacifiques ;
- ✓ Les violences politiques et exécutions extrajudiciaires sous son régime.

En écartant ces éléments, la justice congolaise a transformé un procès historique en une simple formalité, évitant le cœur du problème : **l'impunité des anciens dirigeants face aux crimes graves commis sous leur pouvoir**.

## **LA POSITION DE L'ODEP**

**L'ODEP** considère que ce procès aurait dû constituer une **leçon d'histoire** et un avertissement clair que désormais, aucun dirigeant, quel qu'il soit, ne saurait échapper à la justice. À cet effet, l'ODEP recommande :

### **1 Institutionnaliser l'audit post-mandat présidentiel**

À la fin de chaque régime, il est indispensable de mettre en place un audit complet et indépendant, conduit par des organisations internationales crédibles, **avec l'appui technique et financier du FMI**, ainsi que des organismes spécialisés de l'**Union Africaine** et des **Nations Unies** chargés de la défense des droits humains. Cet audit doit examiner, de manière systématique, les crimes humains, politiques, économiques et financiers commis durant l'exercice du pouvoir. Une telle démarche garantirait que chaque président et son entourage soient redevables devant la Nation, évitant ainsi que les abus du passé se reproduisent. Elle permettrait aussi d'établir une mémoire institutionnelle et de renforcer la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants.

## **2 Mettre en place une justice exemplaire et impartiale**

Il est urgent de rompre avec les procès sélectifs ou politisés en instaurant une justice réellement exemplaire. Celle-ci doit reposer sur des faits documentés et irréfutables, établis par des enquêtes approfondies. Les procédures doivent viser non seulement les principaux responsables, mais également l'ensemble des complices qui ont contribué, directement ou indirectement, aux crimes commis. Une telle approche contribuerait à mettre fin à la culture d'impunité et à rappeler que nul n'est au-dessus de la loi, pas même un ancien chef de l'État. Cela créerait une jurisprudence forte, qui servirait de référence pour les générations futures.

## **3 Instaurer un précédent institutionnel de redevabilité**

Tout mandat présidentiel doit se conclure par un **audit indépendant et systématique**, garantissant que la redevabilité ne soit pas perçue comme une option politique mais comme une obligation légale.

Cet audit doit être inscrit dans un **dispositif automatique et permanent**, activé de plein droit à la fin de chaque mandat. Placé sous la tutelle de la **Cour constitutionnelle**, il permettrait un examen rigoureux, impartial et transparent de la gouvernance du régime sortant, couvrant notamment les domaines politique, économique, financier et le respect des droits humains.

Une telle réforme mettrait fin à l'impunité institutionnalisée, consacrerait l'égalité de tous devant la loi et établirait un précédent durable : tout dirigeant saurait qu'il devra inévitablement rendre des comptes devant la Nation et devant l'Histoire.

Par ailleurs, il est impératif **d'abroger la loi portant statut et protection des anciens Chefs d'État**. Dans sa forme actuelle, elle consacre de fait l'impunité des anciens dirigeants en les plaçant au-dessus de la loi. Une telle disposition est incompatible avec les principes de justice, d'égalité devant la loi et de redevabilité. Son abrogation s'impose pour garantir que tout ancien président puisse répondre de ses actes devant la justice. On ne peut accepter qu'après avoir pillé l'État, certains continuent de vivre dans l'impunité comme si de rien n'était.

L'ODEP déplore que le procès de **Joseph KABILA** ait été une occasion manquée de marquer l'histoire par un jugement exemplaire. En l'état, il n'a fait que renforcer la culture de l'impunité héritée de la « **Révolution-Pardon** » de 1997, compromettant la réconciliation entre **justice, vérité et mémoire collective**. Seule une volonté ferme de **transparence et de redevabilité** permettra à la **République Démocratique du Congo** de tourner définitivement la page de l'impunité et de bâtir un véritable État de droit.

Fait à Kinshasa, le 25 Août 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

  
**Florimond MUTEBA TSHITENGE**  
Président du Conseil d'Administration